

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 3 juillet 2025 à 19h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 26 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard KEMPF, Maire

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et ouvre la séance à 19h30.

Il fait part des excuses des absents et des procurations qu'ils ont données

Présents : Catherine DEMANGEAT, Nicolas KONRADT, Maïté ACKERMANN, Nicole LHUBERT, Jean-Marc WILLIG, Sylvie GONNACHON, David HOUX, Véronique HECHINGER, Linda NOTHDURFT, Jean-Marc BURGEL, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Tony LEFRANCOIS

Excusés : Christine MANNY, Philippe DELLENBACH, Nicolas HAUSS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER,

Procurations : Christine MANNY à Sylvie GONNACHON, Philippe DELLENBACH à Tony LEFRANCOIS, Nicolas HAUSS à Jean-Marc WILLIG, Steve GUTHMANN à Bernard KEMPF, Thierry DINTZER à Nicolas KONRADT

Monsieur Tony LEFRANCOIS, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

4. RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport transmis aux Conseillers et tenu à la disposition du public en mairie.

Il explique ensuite que la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement » a mis fin à l'obligation de transfert de ces deux compétences aux communautés de communes.

Cependant le contexte réglementaire (directive eaux résiduaires urbaines révisée, réforme des redevances de l'AERM...) nous incite à poursuivre la réflexion pour un transfert de ces compétences à un horizon qui reste à définir.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le rapport 2024 puis de l'adresser aux services concernés, dont l'Agence de l'eau.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 14	Dont procuration : 5
Pour : 19	Abstentions :	Contre :

Suivent au registre les signatures
des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
OSTHEIM, le 04/07/2025

Le Maire,
Bernard KEMPF



Le secrétaire de séance
Tony LEFRANCOIS